

# Pôle Police municipale des Hauts de France



Bulletin 04-2023

**Cher(e) collègue et ami(e),**

**Le Conseil Constitutionnel réunit depuis plusieurs jours avec ses « neuf sages » a rendu son avis le 14 Avril 2023 et a validé la retraite à 64 ans et invalidé les articles relatifs « au senior » dans les entreprises.**

**Que va-t-il se passer dans les prochains jours !!!!**

**Blocage du pays, révolution, grèves à répétition, les organisations syndicales sont vent debout et affutent leurs banderoles.**

**Ce mois d'Avril aura été marqué par l'indifférence des français(es) envers le gouvernement et le Président de la République.**

**De manifestations en manifestations contre la réforme des retraites les français(es) expriment leurs ras-le-bol de cette présidence et de ce gouvernement.**

**Le Président n'ayant plus de relations avec la presse est obligé de donner des interviews à la revue « PIF Gadget » auprès de jeunes enfants.**

**De plus, il se fait chahuter lors de visite dans les pays étrangers Pays-Bas et en Chine sur les violences par les services de maintien de l'ordre faites à son peuple lors des grèves.**

**Sa ministre Marlène Schiappa Ministre donne une interview sur l'égalité hommes-femmes à la revue « Play Boy ».**

**De constater qu'ils sont vraiment tombés bien bas nos politiques !!!**

**Ces politiciens(nes) devraient comprendre que la France a besoin d'être apaisée, qu'elle a besoin de cohésion sociale, d'équité et de partage des richesses.**

**Quand on voit que le baril de pétrole au niveau mondial baisse et que les prix restent toujours aussi élevés à la pompe, les français(es) ont du mal à comprendre ces tarifs prohibitifs.**

**A qui profite cette manne financière « TOTAL, et autres spéculateurs pétroliers, le MEDEF ou l'État avec le retour des taxes suite aux aides quoi qu'il en coûte avec la COVID ???**

**Le pays sort fracturé et l'anxiété des françaises et des français gagne du terrain.**

Au moment où les français(es) reçoivent leurs déclarations d'impôts 2023 sur les revenus 2022, l'avenir s'annonce morose pour beaucoup de nos concitoyens.

Les agents de La Fonction Publique Territoriale sont au même rang que les agents du secteur privé.

Devenir fonctionnaire, travailler pour la Fonction Publique Territoriale n'attire plus

Beaucoup de collectivités à la recherche de Policiers Municipaux, d'ASVP ou de gardes-champêtres sortent « le carnet de chèques » pour fidéliser les agents et attirer les professions.

Les zones rurales et petites villes ne peuvent pas faire le même effort.

Une fois de plus, l'injustice gagne dans ce pays.

Beaucoup de Maires ont démissionné en 2022, par manque de reconnaissance de l'Etat envers leurs rôles, représentants de l'État et de la Collectivité mais aussi de surcharges de responsabilités.

Les agents(es) de la Fonction Publique Territoriale attendent des réponses rapides et concrètes à leurs inquiétudes.

Tous espèrent que les pourparlers avec Monsieur Guérini sur l'augmentation du point d'indice permettront aux agents(es) de la FPT de vivre dignement.

Les membres du Comité de rédaction du Pôle Police Municipale des Hauts de France vous en souhaitent bonne lecture.

**Retrouvez-nous sur [www.pole-police-hauts-de-france.fr](http://www.pole-police-hauts-de-france.fr)**



# Sommaire

## INFORMATION NATIONALE

- **Mobilités** : un plan « trottinettes » dévoilé et l'aide de 100 millions d'euros pour les AOM lancée
- **Polices municipales** : France urbaine fait 30 propositions pour améliorer « l'attractivité de la filière »
- **Commission Consultative des Polices Municipales** : Les désignations FA-FPT
- **Réforme des retraites** : Lunel la quatrième manifestation en ville a rassemblé trois cents personnes
- "Le régime indemnitaire des policiers municipaux est largement arrivé au bout des marges de manœuvre qu'il pouvait offrir"
- **Trottinettes** : un « plan de régulation » qui allie sanctions et prévention
- **Brigades cynophiles** : le nouveau régime inquiète élus et policiers municipaux
- **Manifestations contre le projet des retraites** : la FAPM 66 dans la presse
- **CNFPT** : Frais de déplacement : nouvelles modalités
- **Commission consultative des Polices Municipales du 13 avril** : Position de la FA-FPT police municipale
- **Les écoles de police municipale sur les rails**
- « Journées du statut » organisées par le CIG Versailles (support de présentation)
- **Création des brigades de gendarmerie nationale**
- **Où va l'argent des retraites ?**
- **Les policiers et les gendarmes sont-ils les fonctionnaires les plus sanctionnés, comme l'affirme Gérald Darmanin ?**
- **CNRACL - Consignes réforme des retraites**
- **Écart de salaires hommes-femmes** : de nouvelles règles contre le secret salarial
- **Les résultats de l'index de l'égalité professionnelle 2023 sont publiés**
- **Le télétravail, source d'inégalités entre agents publics ?**
- **1 293 maires ont démissionné en trois ans, annonce Christophe Béchu**
- **Agents nés à compter du 1er septembre 1961 et souhaitant un départ à la retraite à compter du 1er septembre 2023 - Les demandes de liquidations seront traités lorsque la réglementation sera stabilisée.**
- **Les enquêtes administratives de sécurité**

## LOIS DECRETS ARRETES CIRCULAIRES

- **Décret** : Création de l'agence des communications mobiles opérationnelles de sécurité et de secours
- **Décret** : Officiers judiciaires de l'environnement - Modalités de désignation, conditions de leur habilitation, prérogatives et obligations
- **Décret** : Destinations et sous-destinations des constructions - Retour sur le décret et l'arrêté concernant les "dark stores" et les "dark kitchen"
- **Décret** : « Gestion des sollicitations et des interventions » - Modification du traitement de données à caractère personnel
- **Décret** : Autorisation expérimentale d'utilisation d'articles pyrotechniques dans les enceintes sportives non couvertes.
- **Décret** : Drones représentant une menace imminente - Compétence des préfets pour autoriser l'utilisation de matériels de brouillage
- **Décret** : Renforcement de la répression de l'outrage sexiste et sexuel

- Arrêté : Espaces verts - Utilisation de produits phytopharmaceutiques - Distances de sécurité de 10 mètres
- Arrêté : Personnes exposées à des risques particuliers en raison de leur fonction
- Arrêté : Montant des crédits de temps syndical accordés aux organisations syndicales représentatives de la fonction publique
- Arrêté : Mise à jour de la liste des espèces animales et végétales exotiques envahissantes sur le territoire métropolitain
- Arrêté : Fixation du barème forfaitaire permettant l'évaluation des frais de déplacement professionnels avec un véhicule
- Circulaire : Politique pénale en matière de lutte contre les violences faites aux mineurs
- Instruction : Violences dans les manifestations : le gouvernement durcit le ton

---

## JURISPRUDENCE

---

- Sous-location temporaire à une clientèle de passage n'y élisant pas domicile - Amendes civiles pour absence de déclaration
- Une installation solaire constitue une extension de l'urbanisation
- Illégalité du refus de renouvellement du contrat d'un agent - La mesure restant justifiée sur le fond, l'annulation ne pouvait faire naître des dommages et intérêts.
- Le stagiaire bénéficie également de la protection contre le harcèlement moral
- Conseil de discipline - Le Conseil d'État précise les règles relatives à l'audition d'un témoin, en l'absence du fonctionnaire poursuivi
- Dommages causés au dallage d'une piscine privée par les racines d'arbres centenaires implantés dans un parc communal - La commune n'est pas responsable
- Exclusion temporaire d'un garde-champêtre qui utilisait son téléphone professionnel notamment pour se connecter sur un site de rencontres
- Éoliennes - Existence d'un phénomène de saturation visuelle susceptible d'emporter des inconvénients pour la commodité du voisinage.
- Un blâme, infligé à un fonctionnaire responsable de harcèlement sexuel, est une sanction insuffisante
- Sous-location temporaire à une clientèle de passage n'y élisant pas domicile - Amendes civiles pour absence de déclaration
- Illégalité du refus de renouvellement du contrat d'un agent - La mesure restant justifiée sur le fond, l'annulation ne pouvait faire naître des dommages et intérêts.
- Le stagiaire bénéficie également de la protection contre le harcèlement moral
- Conseil de discipline - Le Conseil d'État précise les règles relatives à l'audition d'un témoin, en l'absence du fonctionnaire poursuivi
- Dommages causés au dallage d'une piscine privée par les racines d'arbres centenaires implantés dans un parc communal - La commune n'est pas responsable
- Un maire peut prescrire à SNCF réseaux de prendre des mesures conservatoires de mise en sécurité d'une passerelle piétonne surplombant des voies ferrées aux abords de la gare de cette ville
- Les « dark stores » sont des « entrepôts », au sens du code de l'urbanisme et du plan local d'urbanisme parisien
- Intrusions sur des sites dangereux : quelles responsabilités pour les élus et les collectivités en cas d'accident ?

- La procédure administrative d'expulsion du domicile d'autrui est constitutionnelle, sous réserve de la prise en compte de la situation personnelle ou familiale de l'occupant
- Changement d'affectation ou de tâches d'un agent public portant atteinte au droit de ne pas être soumis à un harcèlement moral
- Agent victime d'un AVC né des séquelles d'un accident de la circulation imputable au service
- Une salariée peut obtenir la communication de bulletin de paie de collègues masculins pour prouver l'inégalité salariale
- Compte twitter public - Peut-on en interdire ou limiter l'accès de tiers aux publications et leur possibilité de les commenter ou de les réutiliser ?
- Procédure pour abandon de poste - Précisions sur les modalités de mise en demeure des fonctionnaires
- Principe de neutralité des services publics - Suspension de la décision d'apposer une banderole «contre la retraite à 64 ans » sur un mur de la mairie
- L'administration peut déplacer un local syndical à la condition que ce déplacement ne méconnaisse pas le principe constitutionnel de la liberté syndicale
- Comment s'apprécie une demande de changement de nom pour éviter son extinction ?
- Voirie - Accessibilité des voiries et espaces publics aux PMR - Annulation de la décision d'un maire qui refuse de mettre en conformité un passage piéton ainsi que deux places de stationnement
- Refus de procéder à la constatation d'une contravention de grande voirie et à la transmission du procès-verbal au TA - Date à laquelle le refus est intervenu.
- Coussin berlinois en mauvais état - Responsabilité de la collectivité
- L'évènement permettant de caractériser un accident de service doit présenter un caractère soudain
- Faculté, pour l'autorité publique, de rejeter une demande d'information en matière environnementale (atteinte, notamment, à la sécurité publique ou au secret des affaires)

---

## QUESTIONS REPONSES PARLEMENTAIRES

---

- Indemnité Spéciale de Fonction des policiers municipaux, aucune évolution n'est envisagée
- Assistant Temporaire de Police Municipale : pas de changement
- Adapter les missions des brigades cynophiles municipales
- Équipement des véhicules des exécutifs locaux
- Regroupement des polices municipales dans les intercommunalités
- Protection juridique des policiers municipaux
- Aides régionales versées aux communes en matière de sécurité
- Installation d'appareils de contrôle automatique par les collectivités et leurs groupements
- Agents de surveillance de la voie publique et feux de forêt
- Personnes handicapées - Accessibilité des ports aux personnes en situation de handicap
- Lutte contre la cabanisation
- État civil - Conséquences du changement de nom d'un père pour ses enfants mineurs

- Le Gouvernement n'entend pas généraliser le recours aux assistants temporaires des agents de police municipale à l'ensemble des communes.
- Autorisation de bâches publicitaires sur des bâtiments culturels non historiques
- Publicité extérieure scellée au sol ou lumineuse - Notion d'agglomération
- Véhicules mal stationnés sur la voie publique en défaut de contrôle technique
- Nom d'usage en cas de décès et de remariage
- Droit du bailleur / Droit de l'occupant sans droit ni titre
- Empêcher la disparition des tombes de morts pour la France
- Rodéos motorisés : retours des derniers mois sur les arrestations et les saisines de matériels et en particulier sur les peines qui ont été réellement appliquées
- Régime juridique des licences de débit de boissons appartenant aux communes
- Établissement des cartes d'identité des majeurs sous tutelle
- Distribution de tracts sur la voie publique
- Sanctions pour non-respect obligations équipements spéciaux hiver véhicules
- Procédure de licenciement des agents contractuels de la fonction publique territoriale lors de l'externalisation de l'activité pour laquelle ils ont été recrutés.
- Photos autorisées pour les documents d'identité
- Voirie - Expérimentation de l'implantation d'un marquage au sol pour signaler un passage pour piétons
- Utilisation du fronton d'une mairie à usage politique personnel
- Délais pour les crémations
- Vote du compte administratif en cas de maire absent
- Accès aux chiens guides d'aveugle dans les établissements recevant du public
- Mutation d'agents entre collectivités territoriales - compensation financière des droits épargnés sur le CET ?
- Installation d'un correspondant pour l'égalité entre les hommes et les femmes dans chaque conseil municipal
- Transmission dématérialisée du pouvoir d'un élu
- Communes, pouvoirs d'astreinte en cas d'infraction au code de l'urbanisme
- Finances et Fiscalité locales
- Non-mise en recouvrement de frais après une décision de référé favorable
- Pouvoirs du maire en cas d'immeuble menaçant ruine

---

## BON À SAVOIR

---

- Droit de grève dans la fonction publique - Rappel FPT : l'absence de service fait donner lieu à une retenue proportionnelle à la durée de la grève, à la différence de la FPE
- Rappel - FIPD 2023 : 82 millions d'euros dont la part des crédits immédiatement accordés aux territoires s'élevant à 80% contre 70%, en 2021
- Pratiques addictives en milieu de travail : comprendre et prévenir
- Guides et outils pour agir en faveur de l'égalité professionnelle
- Buvettes et bars tenus par une association
- Manifestations : la défenseure des droits rappelle ses recommandations sur le respect des règles de déontologie par les forces de sécurité
- Prévention et lutte contre les incivilités, violences et discriminations dans le sport - 5ème édition du guide juridique
- La fin de l'impression systématique des tickets de caisse : quels sont mes droits ?

- Annuaire de Service-Public.fr et accessibilité : quelles nouveautés ?
- Fragilités psychiques au sein de la fonction publique : une nouvelle boîte à outils !
- Lanceurs d'alerte : le nouveau guide pratique du Défenseur des droits
- Managers, et si vous arrêtez de dire des choses qui ne servent à rien
- Sécurité des données personnelles - La CNIL publie une nouvelle version de son guide
- Aide aux études et travaux sur monuments historiques

---

## OFFRE D'EMPLOI

---

- Nord | Pas-de-Calais | Aisne | Oise | Somme

Pôle  
Police municipale  
des Hauts de France



Ce sommaire vous a donné l'envie d'en savoir plus.  
Rien de plus simple :

**Adhérez !**



# Pôle Police municipale des Hauts de France



## ADHESION 2023 OU RENOUELEMENT D'ADHESION

AU BULLETIN D'INFORMATIONS DES AGENTS(ES) DE POLICE MUNICIPALE, GARDES-CHAMPETRES ET AGENTS(ES) DE SURVEILLANCE DE LA VOIE PUBLIQUE FAFPT DES HAUTS DE FRANCE

### Vos coordonnées :

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse postale : \_\_\_\_\_

Adresse électronique (en majuscule) : \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_

Téléphone (portable de préférence) : \_\_\_\_\_

### Votre situation administrative :

Catégorie : A  B  C

Grade complet : \_\_\_\_\_

Vous êtes : Titulaire  Contractuel

Commune de rattachement : \_\_\_\_\_

Adresse professionnelle : \_\_\_\_\_

Fait à : \_\_\_\_\_ le : \_\_\_\_\_

Signature

**TARIF ANNUEL : 72 €**

**Cotisation donnant droit à une réduction d'impôt de 66%.**

<input type="checkbox"/> Règlement par virement Insérer l'IBAN de votre structure	<input type="checkbox"/> Règlement par chèque Insérer les conditions concernant le règlement par chèque : paiement en plusieurs fois, chèque à libeller à l'ordre de ...
--	---

### Informations relatives à l'utilisation de vos coordonnées

Je consens au traitement de mes données fournies sur le présent bulletin d'adhésion, lesquelles sont nécessaires à la constitution de mon dossier administratif

Loi Informatique & Liberté / RGPD – Données : Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par Fédération Autonome de la Fonction Publique Territoriale – 96 rue Blanche 75009 PARIS pour constituer les dossiers administratifs des adhérents. La base légale du traitement est le consentement et le fait qu'il soit nécessaire pour l'adhésion au Syndicat. Les données collectées seront communiquées aux administrateurs du logiciel national. Elles sont conservées pendant une durée de deux ans plus l'année en cours. Durant la période d'adhésion, les informations collectées seront utilisées pour vous informer de l'actualité du Syndicat ou vous solliciter en vue de participer à la vie syndicale. En cas de non-renouvellement de votre adhésion, les données seront conservées à des fins de traitement statistique pendant deux ans. Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter le DPO par mail : dpofafpt@gmail.com Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

À faire parvenir à :

**FAFPT | Union Régionale Hauts de France**

Pôle Police Municipale FAFPT HAUTS DE FRANCE - Service comptabilité

45 rue de l'Union 59150 Wattrelos

Retrouvez nous sur : [pole-police-hauts-de-france.fr](http://pole-police-hauts-de-france.fr)